

- Décret présidentiel n° 22-214 du 8 Dhou El Kaada 1443 correspondant au 8 juin 2022 portant consécration du 15 septembre journée nationale de l'imam.

**Décret présidentiel n° 22-214 du 8 Dhou El Kaâda 1443
correspondant au 8 juin 2022 portant consécration
du 15 septembre journée nationale de l'imam.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141
(alinéa 1er) ;

Décète :

Article 1er. — La journée du 15 septembre est consacrée
« journée nationale de l'imam ».

Art. 2. — Cette journée est célébrée, chaque année, sur
tout le territoire national à travers de diverses manifestations
et activités religieuses reconnaissant le statut digne de
l'imam, sa place et son rôle scientifique, culturel et social en
matière de consolidation des fondements du référent
religieux et de renforcement de l'identité nationale.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*
de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au
8 juin 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----★-----